

## **DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA HAUTE-LOIRE

17, RUE DES MOULINS - B.P. 10351

43012 LE PUY-en-VELAY Cedex

TÉLÉPHONE : 04 71 09 84 20 TÉLÉCOPIE : 04 71 05 96 47

Cabinet n° 27-2014

MÉL.: ddfip43@dgfip.finances.gouv.fr

Au Puy-en-Velay, le 18 mars 2014

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES

à

Secrétariat Général
Direction des Ressources Humaines

A l'attention de M. Marc GAZAVE Sous-Directeur des politiques sociales et des conditions de travail

> Le Valmy 18, Avenue Léon Gaumont

75977 PARIS Cedex 20

Objet - Emploi - Nomination du nouveau délégué.

Le CDAS du 13 mars a procédé à l'élection de M. Fabrice ARNAUD, actuellement assistant de la déléguée Mme Michèle SANIAL, comme nouveau délégué à compter du départ à la retraite de Mme SANIAL au mois de juin 2014.

Le mandat de M. ARNAUD, en tant qu'assistant, court jusqu'au 31 décembre 2015.

Ma première question, en tant que Président du CDAS, est de connaître les intentions du secrétariat général sur la période qui reste à courir en ce qui concerne le poste d'assistant.

Plus largement, une motion votée par la parité syndicale lors du CDAS du 13 mars revendique le maintien du poste d'assistant auprès du nouveau délégué.

En tant que Président, tout en ayant connaissance des politiques menées en terme d'emplois, je souhaite appeler votre attention sur les points suivants développés en CDAS.

- ➤ L'aspect social de la délégation (Délégué, Assistant, Assistante Sociale) tant auprès des actifs (390) que des nombreux retraités (1500) que compte le département a été jusqu'à présent suffisamment dynamique pour être apprécié de tous.
- > Cet aspect social joue un rôle particulièrement positif sur la cohérence d'ensemble des services et l'adhésion des agents dans une période jugée habituellement comme difficile (risques psychosociaux...).

.../...



- De fait, la régionalisation consécutive à Chorus ou la mise en œuvre de marchés nationaux, dont je connais là aussi l'importance, est aussi vécue à tord ou à raison comme une perte d'attribution et comme une technocratisation des procédures.
- Dans ce contexte, le maintien du poste d'assistant est revendiqué afin de maintenir une approche sociale de proximité et faire contrepoids à la dé-départementalisation de l'action sociale.

Ma seconde question, en tant que Président du CDAS, est de connaître la décision que prendra le secrétariat général concernant le maintien du poste d'assistant dans le département de la Haute-Loire qui est vivement souhaité par les partenaires sociaux et les membres du CDAS.

Henri RODIER